



Alixan, le 16/10/2025

Bonjour à tous,

Après plusieurs années d'engagement au sein du bureau du Sou des Écoles d'Alixan et précédemment dans ceux de l'Association des Parents d'Élèves et de l'Amicale Laïque d'Alixan nous voyons notre aventure se terminer.

Nous sommes fiers du travail accompli, de notre engagement bénévole acharné mais aussi :

- * d'avoir accompagné de beaux projets pour les enfants,
- * d'avoir réuni des énergies bénévoles et les familles autour de nos évènements,
- * et surtout d'avoir mené à bien la fusion des deux associations à l'origine de l'association actuelle, symbole d'union et de coopération.

Lors de la dernière assemblée générale un nouveau groupe de parents d'élèves a fait part de sa volonté et de sa motivation pour prendre la relève avec en tête une nouvelle orientation bien définie pour l'association.

Nous entrons donc dans une phase de transition pour permettre à la nouvelle équipe de s'organiser et de prendre les commandes de l'association.

Au vu du bilan financier présenté à l'assemblée générale, toutes les conditions sont réunies pour que le nouveau bureau puisse poursuivre sereinement les actions de l'association dans l'intérêt de nos enfants et nous leur souhaitons une pleine réussite.

Même si ce n'est pas la fin que nous imaginions, nous voulons retenir le positif : les rires des enfants, les projets menés avec cœur et la belle solidarité et complicité qui ont uni parents, bénévoles d'Alixan et d'ailleurs, enseignantes, donateurs et toute l'équipe municipale.

Un immense merci à vous tous pour votre soutien, vos regards complices et votre confiance.

Nous partons fiers et avec la conviction que les vraies valeurs, le respect, la bienveillance et l'engagement collectif resteront vivants à Alixan dans le large tissu associatif de notre commune.

Le bureau sortant.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du Sou des Écoles d'Alixan

14 octobre 2025

Présents : Betty Claret, Sandrine Montero, Guillaume Damiron, Sandrine Escoffier.

Excusés : Grégory Escoffier, Solenne Blanc.

Présents dans la salle : Mme Grimaud (directrice élémentaire), Mme Catella (directrice maternelle), Mr le maire Jean Claude Duclaux, Sylvie Peysson adjointe, Armelle Motch adjointe et 12 parents d'élèves.

Début de l'AG : 19h11

Rapport moral :

Présentation du rapport moral par Betty Claret la présidente.

Événements organisés l'année scolaire 2024/2025 :

- * Tombola halloween,
- * Bourse aux jouets,
- * Stand sur le marché de noël d'Alixan,
- * Vente de biscuits St Michel,
- * Vente de livres en élémentaire (la maternelle n'a pas souhaité participer à cette action),
- * Loto des écoles,
- * Marché aux fleurs,
- * Kermesse,
- * Tenue de la buvette du marché nocturne en collaboration avec la bibliothèque d'Alixan.

Procédure rescrit fiscal :

Objectif : garantir la conformité juridique et renforcer la transparence financière.

Malheureusement cela nous a été refusé malgré plusieurs recours auprès de la DGFIP.

Conséquence : **plus le droit de délivrer des reçus fiscaux** aux donateurs.

La dernière année scolaire a été difficile puisque marquée par des incompréhensions et des échanges souvent tendus entre les parties prenantes.

Notre demande : une nécessité de renforcer le dialogue et la coordination entre l'association, les écoles et les parents d'élèves, dans l'intérêt des enfants.

La diminution de la participation des parents d'élèves a rendu l'organisation des actions plus complexe, nécessitant de nombreuses relances pour maintenir celles nécessitant une forte implication bénévole. Cela a entraîné une charge de travail plus importante pour les membres du bureau, ce qui a parfois affecté la motivation.

L'association a besoin de renouveler et d'élargir l'équipe pour partager les responsabilités de manière plus équilibrée.

Rapport financier :

Présentation du bilan par Guillaume Damiron le trésorier adjoint.

Le bilan financier est établi du 1er sept 2024 au 31 aout 2025 pour une année scolaire, ce document sera en annexe du présent PV d'assemblée.

Il est rappelé que pour l'année scolaire 2024/2025, l'association a versé une **dotation de 30 €/élève** (soit un total de **9120 €**) aux deux écoles au prorata du nombre d'élèves présents dans les effectifs le jour de la rentrée scolaire (au 1er septembre).

L'association constate avec satisfaction les résultats positifs des actions menées cette dernière année, malgré une baisse du nombre de bénévoles.

Grâce à une **gestion rigoureuse et à la bonne tenue des comptes**, l'association dispose d'**une trésorerie saine et confortable**, offrant de bonnes perspectives pour l'année à venir.

Impact du refus de recrit fiscal : une hausse des budgets engagés par l'association sur le loto ou la tombola notamment.

Orientation budgétaire pour l'année à venir :

Dotation proposée = 24 € / élève + dotations supplémentaires à définir en fonction des propositions de projets à financer.

À la suite des échanges animés et de perceptions erronées de favoritisme, l'association rappelle, encore une fois, que la même dotation par élève a toujours été donnée et sera donnée aux deux écoles (élémentaire et maternelle) au prorata du nombre d'élèves comme pour la dotation dite classique.

Plusieurs questions ont été posées pendant la présentation du bilan :

- Absence de dotation versée pour le financement du voyage scolaire de maternelle l'année dernière = comme à l'assemblée générale d'octobre 2024, il a été rappelé que l'association étant d'intérêt général, elle n'est pas autorisée à financer un projet qui ne bénéficie qu'à une petite partie des effectifs scolaires.
- Aucune aide des bénévoles de l'association pour le stand de l'école maternelle lors d'Alixanoël = comme indiqué dans le rapport moral, l'association avait son propre stand à tenir lors de cette manifestation et du fait d'un nombre insuffisant de bénévoles, il n'était pas possible pour les personnes présentes d'aller donner un coup de main sur d'autres stands indépendants de celui de l'association.
- Montant des sommes disponibles sur les comptes de l'association = pour rappel, Le sou des écoles d'Alixan est issu de la fusion de deux associations (APE et Amicale Laïque) qui étaient toutes deux excédentaires au moment de leur dissolution. Excédent qui a été réinjecté dans la trésorerie de l'association. Il est en outre important pour l'association de conserver un fonds de roulement suffisant pour assurer une gestion sereine des activités et absorber l'impact du refus de recrit fiscal.
Enfin, le solde disponible à la date de clôture du bilan ne prend pas en compte les dotations à verser aux écoles pour l'année scolaire 2025/2026.

- Crédit détenue par l'association = l'association vient ici aux droits de l'Amicale Laïque. La créance a été contractée régulièrement via un acte écrit et fait l'objet d'un remboursement régulier selon les moyens du débiteur que l'association ne souhaite pas mettre en difficulté.

Vote du rapport financier :

Qui est contre : personne

Qui s'abstient : personne

Voté à l'unanimité.

Bons pour pouvoir :

Liennard Maelys donne pouvoir à Peling Lison.

Decombas Caroline donne pouvoir à Peling Lison.

Charbouillot Nelly donne pouvoir à Berson Pauline.

Arod Tiffany donne pouvoir à Berson Pauline.

Fresse Stéphanie donne pouvoir à Berson Pauline.

Gueze Celia donne pouvoir à Berson Pauline.

Syllard Stéphanie donne pouvoir à Montero Sandrine.

Guillot Anne-Laure donne pouvoir à Bonfort Sonia.

Monnier Elise donne pouvoir à Bonfort Sonia.

Guillot Samuel donne pouvoir à Bonfort Sonia.

Boiron Elodie donne pouvoir à Bonfort Sonia.

Clauzel Julie donne pouvoir à Berson Pauline.

Election du nouveau bureau :

Une liste (ci-dessous) de parents a été proposée pour reprendre l'association avec la volonté de former une toute nouvelle équipe, différente de celle composée des membres démissionnaires.

Anne Sophie Vieux

Pauline Berson

Mickael Derusse

Emilie Chovin

Virginie Alloix

Marina Vegerenton

Adeline Nicolas

Nelly Charbouillot

Lison Pelinq

Les membres du bureau actuel, tous démissionnaires, du fait des statuts de l'association, ont décidé de laisser leurs places afin de permettre un nouveau souffle à l'association, dans un contexte de communication parfois difficile. Les membres de la nouvelle équipe reviendront très vite vers le bureau sortant pour donner la nouvelle composition de l'association et faire la passation.

Questions /réponses :

Aucune

Fin de l'assemblée générale 19h56.

L'assemblée générale a été suivie par le tirage au sort de la tombola et un verre de l'amitié.

Compte de fonctionnement général

LE SOU DES ECOLES D'ALIXAN

**1 PLACE DE LA MAIRIE
26300 ALIXAN**

Date :
12/10/2025

n° AGREEMENT
W263013630

E FONCTIONNEMENT GENERAL du 1er Septembre 2024 au 31 Août 2025

(Ne tient pas compte des sommes que vous aviez au 31 août de l'année précédente)

CHARGES		EUROS		PRODUITS		EUROS	
		<i>Bénéfices</i>					
601	ALIMENTATION GENERALE		220,00 €				
6011	ACHAT TOMBOLA		328,46 €		701	VENTE TOMBOLA	3 011,80 €
6012	ACHAT BOURSE AUX JOUETS		4 809,17 €		702	VENTE BOURSE AUX JOUET	6 051,00 €
6013	ACHAT ALIXANOEL		3 981,67 €		703	VENTE ALIXANOEL	6 306,95 €
6014	ACHAT LOTO		3 095,47 €		704	VENTE LOTO	5 247,50 €
6015	ACHAT VENTE DE FLEUR		629,90 €		705	VENTE FLEUR	1 253,90 €
6016	ACHAT FETE DE LA MUSIQUE		0,00 €		706	VENTE FETE DE LA MUSIQUE	- €
6017	ACHAT FETE DES ECOLES		1 322,63 €		707	VENTE FETE DES ECOLES	2 545,10 €
6018	ACHAT MARCHE NOCTURNE		1 350,50 €		708	VENTE MARCHE NOCTURNE	1 954,63 €
603	FOURNITURE DE BUREAU		48,49 €				
606	FOURNITURE PETIT MATERIEL		557,28 €				
6061	ACHAT DIVERS		410,00 €				
616	ASSURANCE		125,57 €				
626	FRAIS POSTAUX		0,00 €				
627	FRAIS BANCAIRES		101,17 €		760	INTERET LIVRET	369,93 €
6281	SUBVENTIONS ECOLES		9 296,00 €				
635	SACEM		128,25 €				
672	CHARGE EXERCICE ANTERIEUR		0,00 €		772	PRODUIT EXERCICE ANTERIEUR	- €
Total des charges =		26 404,56 €		Total des produits =		26 740,81 €	
		+				+	
<i>Excédent (1)</i>		<i>336,25 €</i>		<i>Déficit (2)</i>		<i>- €</i>	
		<i>=</i>				<i>=</i>	
<i>Total (3)</i>		<i>26 740,81 €</i>		<i>Total (4)</i>		<i>26 740,81 €</i>	

BILAN simplifié au 31 Août

ACTIF		PASSIF	
LIVRET CREDIT MUTUEL	14 238,65 €	Report à nouveau (31/08/N-1)	21 357,04 €
+		+	
CC CREDIT MUTUEL	3 584,70 €	Excédent	336,25 €
+		Excédent N-1	-
CAISSE MONNAIE	2 467,00 €	Déficit	0,00 €
+		Déficit N-1	
CREANCES DIVERS	1 402,94 €		
Total de l'Actif (5)	21 693,29 €	Total du Passif (6)	21 693,29 €
	=		

(1) Il y a Excédent si Produits > Charges

(2) Il y a Déficit si Charges > Produits

(3) Charges + Excédent éventuel

(4) Produits + Déficit éventuel

(3) et (4) doivent être égaux !

(5) et (6) doivent être égaux !

<i>Nom du Trésorier :</i>	ESCOFFIER GREGORY
----------------------------------	-------------------

Signature :	
--------------------	---

<i>Nom de la Présidente :</i>	CLARET BETTY
--------------------------------------	--------------

<i>Signature :</i>	
---------------------------	---